

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUILLET 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le onze juillet deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Sonja ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	24
Votants	24

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frank GUILLAUDEUX

DCM n°157/2023 - 8.9.3

Festival « Ce soir, je sors mes parents » - mise à disposition de personnel et de salles - conventions de partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis

Rapporteur : Madame TERRIEN

Le festival « Ce soir, je sors mes parents » est organisé par la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis en partenariat avec les communes accueillantes. Il est destiné aussi bien aux enfants qu'aux parents. Les objectifs de cette manifestation sont de permettre la découverte de spectacles professionnels en tout genre dans un environnement proche et de partager en famille le rire, l'émotion et l'étonnement.

Pour cette vingtième édition, le festival fera étape du 19 au 22 octobre 2023 dans deux communes du Pays d'Ancenis : LE PIN et VALLONS-DE-L'ERDRE.

Dans ce cadre, la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE est amenée à collaborer et à mettre à disposition de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis des locaux, des moyens humains et matériels sur la période du festival ainsi qu'en amont pour sa préparation et pour une résidence d'artistes à l'espace des Ardoisières.

Avec un objectif d'accessibilité et de proximité, la mise en place d'une billetterie est prévue à l'accueil de la mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille. La commune serait mandatée pour assurer cette mission à compter du 03 octobre 2023 grâce au logiciel de billetterie « We login ». Chaque vente ferait l'objet de la remise d'un billet numéroté (édité par la commune). Le règlement serait encaissé par la commune et les recettes reversées à la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis sur présentation finale d'un récapitulatif des ventes.

Les projets de convention, annexés à la présente délibération, ont été transmis aux élus par courriel le 11 juillet 2023.

Sur proposition des membres de la commission communale vie locale réunis le 06 juin 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le partenariat avec la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis pour l'organisation du festival « Ce soir, je sors mes parents » édition 2023 ;
- **AUTORISE** la mise en place d'un point de vente de billets pour ledit festival à compter du 03 octobre 2023 à l'accueil de la mairie déléguée de Saint-Mars-la-Jaille ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 25 juillet 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**



**Le secrétaire de séance,
Frank GUILLAUMEUX**



Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
ID : 044-200078079-20230717-DCM_157_2023-DE